



Accord d'une réserve d'argent de 3000 € alors que je suis en cdd.

Par **Gandja**, le **01/04/2012** à **11:52**

Bonjour,

Lors d'un rendez-vous de routine avec ma conseillère bancaire, elle m'as proposé de changer de CB car la mienne n'allait bientôt plus être en service.

J'ai donc accepté.

Et elle m'as proposé une CB avec possibilité de réserve d'argent. Ce n'étais pas quelque chose que je rechercher car je ne connaissait pas le principe.

A l'époque j'étais en CDD. J'étais hôtesse de caisse et c'était donc des CDD à le semaine ou au mois mais jamais plus. J'ai été dans cette situation pendant un an et demi mais ma conseillère bancaire ma quand même accordé une réserve d'argent de 3000 €.

Je lui avait bien communiquer ma situation, mes contrats de travail ainsi que mes feuilles de paies (environ 1000 €/mois).

Peu de temps après ce rendez-vous ma voiture me lâche et je dois absolument en trouver une pour continuer de travaillé (car plus de 40km du travail aller/retour).

J'ai donc utiliser ma réserve d'argent de 3000 €.

Au bout de quelque mois je suis tombé au chômage et avec mes charges mensuelles je n'arrivais à rembourser mes mensualités du crédit.

Aujourd'hui, la situation s'est dégradée et reçoit des lettres d'huissiers.

Je me demande si à l'époque ma conseillère bancaire pouvait me permettre d'utiliser une réserve d'argent de 3000 € sachant que je n'avait aucune stabilité dans ma situation professionnelle.

Merci à tous ceux qui pourront m'apporter des réponses.

Par **Marion2**, le **01/04/2012** à **12:31**

Bonjour,

C'était tout de même à vous de faire attention et ne pas utiliser cette réserve d'argent.

De quand date votre dernier règlement de remboursement de ce crédit ?

Cordialement.